

Concernant la consécration épiscopale de Jean-Michel Faure

mars 20, 2015



Les amis fidèles de Son Excellence Mgr Williamson, qu'ils soient lecteurs des Commentaires Eleison, donateurs de l'Initiative St-Marcel, ou autres, ont sans doute déjà entendu la nouvelle de la consécration épiscopale de Mgr Jean-Michel Faure par Son Excellence, qui eut lieu au Monastère Sainte-Croix de New Fribourg (Brésil) en la fête de St

Joseph, le 19 mars dernier. Il est aisé de comprendre que cette nouvelle ne fut publiée qu'au dernier moment, afin d'éviter, autant que possible, toute perturbation inopportune de la cérémonie, ainsi que tout autre problème qui aurait autrement pu survenir en conjonction avec elle.

Néanmoins, maintenant que la consécration est un fait accompli, nous sommes en mesure de faire connaître aux fidèles et au monde entier le "Mandat de Suppléance" qui fut lu durant la cérémonie.

Comme plusieurs le savent déjà, parmi les premiers mots prononcés lors du Rite de Consécration Épiscopale on a cette déclaration faite à l'évêque consécrateur par son Assistant principal :

"Très Révérend Père, notre sainte Mère l'Église Catholique demande que vous éleviez ce prêtre ici présent au fardeau de l'épiscopat."

En réponse, l'évêque consécrateur demande si l'Assistant a le "Mandat Apostolique".

La réponse est : "Nous l'avons." À quoi l'évêque consécrateur réplique : "Que lecture en soit faite."

(Ceux qui le désirent peuvent [consulter en ligne cet utile Ordo de 1910 publié en latin et en anglais](#), tiré du Pontificale Romanum.)

Ce qui fut lu lors de la cérémonie de jeudi en réponse à l'invitation de Mgr Williamson – et qui remplit à la fois un rôle liturgique et celui d'explication publique des motifs qu'ont eu les participants à cette consécration – est le texte suivant. Les lecteurs aimeront apprendre que les premiers paragraphes sont très semblables aux paroles de Mgr Lefebvre lors du 30 juin 1988.

MANDATUM APOSTOLICUM

Nous l'avons par l'Église Romaine qui dans sa fidélité aux saintes traditions reçues des Apôtres nous commande de transmettre fidèlement ces saintes traditions – c'est-à-dire le Dépôt de la Foi – à tous les hommes en raison de leur devoir de sauver leur âme.

Or, d'une part les autorités de l'Église Romaine depuis le Concile Vatican II jusqu'aujourd'hui sont animées d'un esprit de modernisme qui subvertit en profondeur la Sainte Tradition jusqu'à en pervertir la notion même : « Ils ne supportent plus la saine doctrine, détournant toute la Vérité, pour se tourner vers des fables », comme dit St Paul à Timothée dans sa seconde Épître (IV, 3, 5). A de telles autorités que servirait-il de demander un mandat pour sacrer un évêque qui s'opposera en profondeur à leur si grave erreur ?

Et d'autre part, pour avoir un tel évêque les quelques Catholiques qui comprennent son importance pouvaient, même après Vatican II, espérer qu'il viendrait de la Fraternité St

Pie X de Mgr Marcel Lefebvre comme celui-ci leur en a sacré quatre par un premier mandat de suppléance en 1988. Hélas, depuis qu'on observe que les autorités de cette Fraternité prennent le même chemin moderniste en se dirigeant constamment vers les autorités romaines, cet espoir s'avère vain.

Et alors ces Catholiques croyants, d'où obtiendront-ils ces évêques essentiels à la survie de leur vraie Foi ? Dans un monde chaque jour plus acharné politiquement contre Dieu et contre son Église, le danger semble tel que l'on ne peut guère plus laisser dépendre cette survie d'un seul évêque pleinement anti-moderniste. C'est la Sainte Église elle-même qui lui demande de s'en associer un second : en l'occurrence Monsieur l'abbé Jean-Michel Faure.

Aucune présomption ni octroi du pouvoir épiscopal de juridiction n'accompagne cette transmission du pouvoir épiscopal d'Ordre, et dès que Dieu interviendra pour sauver son Église, à laquelle ne reste aucun espoir humain de salut, les effets de cette transmission et de ce mandat de suppléance seront remis sans tarder entre les mains d'un Pape de nouveau entièrement catholique.